



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-974-1553 du 03/07/2023

**APPEL A CANDIDATURES - CHEF(FE) DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A
L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS - DSDEN DES ALPES DE HAUTE PROVENCE - DIGNE LES
BAINS**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires Inspecteur de la jeunesse et des sports (IJS)

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Chef(fe) du SDJES04

Le poste est localisé à Digne Les Bains (04 000)

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur le site internet choisirleservicepublic.gouv.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le lundi 17 juillet 2023 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Laurent NOE, Secrétaire Général de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur*



FICHE DE POSTE

Inspecteur de la jeunesse et des sports (IJS)

Chef(fe) du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Chef(fe) du SDJES
- Grade souhaité : IJS
- Statut du poste : Vacant au 1^{er} septembre 2023
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées : 8
- Conduite de projets : oui

II. Régime indemnitaire :

- NBI : 0
- Groupe IFSE et montant mensuel en euros : groupe 1, socle annuel de 13800 euros + majoration d'encadrement annuel de 2400 €
- Poste logé : non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes de Haute Provence - DSDEN des Alpes de Haute Provence
- Lieu d'affectation : Digne les Bains (Alpes de Haute Provence)
- Service d'affectation : SDJES 04

IV. Environnement de l'emploi :

Conformément au décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020, notamment son article 8, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), service de la direction des services départementaux de l'éducation nationale composante (DSDEN) des Alpes-de-Haute-Provence est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire.

A ce titre, il met en œuvre dans le département les politiques relatives :

- Au service civique, à la réserve civique et au service national universel.
- A la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport.
- A la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;
- A l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;
- Au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

Par ailleurs, le SDJES concourt :

- A la programmation des équipements sportifs ;
- A l'insertion professionnelle des jeunes ;

- A l'insertion professionnelle des jeunes ;
- A la formation, à la certification et à l'observation des métiers dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- Au soutien à l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le préfet de département, pour les missions relevant de sa compétence, dispose d'une autorité fonctionnelle sur le SDJES.

Le SDJES 04 compte 9 agents.

Placée sous l'autorité du recteur de région académique, la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) coordonne l'action des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Dans ce contexte, le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Alpes-de-Haute-Provence conduit ses missions en lien étroit avec le secrétaire général de la région académique et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Il est, à ce titre, membre du comité de pilotage régional JES et du comité de coordination JES placés sous leur présidence.

V. Description de la fonction :

1. Membre de l'équipe de direction de la DSDEN et du CODIR départemental :

- participation aux réunions de l'équipe de direction de la DSDEN ;
- participation aux CODIR de la préfecture et au collège des chefs de service de l'Etat ;
- représentation du Directeur académique ;
- participation aux actions transversales à la direction.

2. Encadrement d'un service :

- management des équipes techniques et pédagogiques ainsi qu'administratives du SDJES ;
- mise en œuvre du projet de service ;
- évaluation des agents du service.

3. Mise en œuvre des politiques publiques :

- contribution à la définition des orientations stratégiques de la direction et mise en place des orientations propres au SDJES en lien avec les objectifs des DNO ;
- contribution à la définition des orientations stratégiques de la direction ;
- coordination des actions gérées par le SDJES ; mise en œuvre des budgets opérationnels de programme (BOP 163 et 219 sous le pilotage DRAJES) et des financements de l'ANS ; suivi des indicateurs ; évaluation des actions,
- collaboration étroite avec les autres services de la DSDEN sur les politiques partagées.

4. Expertise :

- Expertise et conseil à caractère juridique et éducatif en matière d'accueil collectif des mineurs et d'activités physiques et sportives ;
- inspection, contrôle et évaluation pédagogique et réglementaire relatifs à l'accueil collectif des mineurs, aux activités physiques et sportives et aux organismes de formation ;
- expertise et conseil dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sports ;
- articulation et coordination des missions du SDJES avec les politiques publiques relatives à la politique de la ville.

Attributions spécifiques :

- Référent départemental lutte contre la radicalisation dans le champ de la jeunesse et des sports ;

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Connaissances :

- Cadre légal et réglementaire du domaine d'intervention
- Méthodologie de l'inspection et du contrôle
- Procédures juridiques de l'inspection et du contrôle
- Référentiels et bonnes pratiques afférentes au domaine d'intervention Cadre institutionnel des partenaires et des politiques sportives

Savoir-faire :

- Animer une équipe, un réseau
- Analyser et maîtriser les risques
- Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits
- Organiser une veille juridique
- Organiser la mobilisation des ressources
- Gestion de projet

Savoir être :

- Faire preuve de rigueur, de précision et de fiabilité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Représenter l'Etat
- Faire preuve de discrétion professionnelle
- Faire preuve de discernement et de maîtrise de soi
- Disponibilité
- Autonomie

VII. Contraintes particulières :

Périodes de forte activité, disponibilité, déplacements sur tout le département, et de manière ponctuelle en région et sur le territoire
Participation aux astreintes de sécurité/ Grande amplitude horaires.

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr avec copie à la DSDEN 04 à ce.cab04@ac-aix-marseille.fr